Présentation et méthodologie
Mémoires et thèses en études littéraires et en sémiologie
UQAM (novembre 2010)

Les conseils, recommandations et instructions qui suivent respectent le guide Bouthat de l'UQAM et se veulent un complément à ce guide. Si vous avez des figures, des graphiques, etc. à présenter dans votre mémoire, le guide Bouthat vous indiquera où la liste des figures (par exemple) doit être insérée dans votre mémoire.

La méthode présentée ici pour les informations bibliographiques est celle dite classique, la plus couramment utilisée en études littéraires et en sémiologie, mais pas la seule. C'est à vous de choisir laquelle vous convient et, surtout, de la respecter tout au long de votre mémoire ou de votre thèse; vous devez être cohérent.

Utilisez le « Modèle de document pour les mémoires et les thèses » se trouvant sur le site Web du département dès le début de la rédaction de votre mémoire ou de votre thèse. Ce gabarit respecte l'ensemble des conditions concernant le format, l'interligne, la disposition des titres, la police, la pagination, etc. Consultez également le « Mode d'emploi » qui vous donnera des informations supplémentaires à propos des styles et de la table des matières.

Vous trouverez ci-dessous les consignes à propos de la présentation des citations et des références bibliographiques selon la méthode dite classique. Les exemples donnés à la fin du document (p. 8-10) sont tirés du mémoire en études littéraires de Catherine Vaudry, à qui l'on doit une première version de ce document. Qu'elle soit ici remerciée.

Si vous avez déjà commencé la rédaction avant de lire ces lignes, veuillez consulter les consignes présentées à partir de la page 11 de ce document. Elles aideront ceux d'entre vous qui n'êtes pas de grands experts de Word à faire les changements nécessaires dans la présentation de vos documents.

Quand vous aurez terminé la rédaction, vous devrez remplir le formulaire « Liste contrôle pour la présentation d'un mémoire ou d'une thèse » et le présenter avec votre mémoire ou de votre thèse. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site du Bureau de l'Enseignement et des Programmes (Service de soutien académique) :
http://www.unites.uqam.ca/doctedu/formulaires/listecontrole.pdf

---

Citations et appel de note de bas de page

Les citations de plus de trois lignes doivent être mises en retrait, sans guillemets ouvrants et fermants. Si vous utilisez le « Modèle de document pour les mémoires et les thèses », le style

« Citations longues » est déjà défini. Il vous suffit de le sélectionner à chaque fois que vous voulez faire une citation de plus de 3 lignes.

Dans une citation en vers, les vers peuvent être séparés par une barre oblique (/), sans espace avant et après la barre. Si la citation prend plus de trois lignes même ainsi disposée, elle doit alors être séparée du corps du texte et isolée en paragraphe par un retrait à gauche et à droite de 1 cm. La disposition initiale des vers peut être conservée.

L'appel de note de bas de page va TOUJOURS à l'intérieur des guillemets et avant TOUTE ponctuation (même avant les points d'exclamation, d'interrogation et les trois points de suspension). Vous placez l'appel à la fin de la citation (même dans le cas d'un exergue) ou encore tout de suite après le mot que vous voulez commenter en note de bas de page.

Exemple : exemple[1]. exemple[1], exemple[1] » exemple[1]. » exemple[1] ».

En ce qui concerne le point final dans la citation, à savoir s'il faut le mettre à l'intérieur ou à l'extérieur des guillemets, Aurel Ramat suggère une règle bien simple. Si votre citation débute par une minuscule (excepté pour les noms propres), la ponctuation finale se place à l'extérieur des guillemets; si votre citation débute par une majuscule, elle se place à l'intérieur des guillemets (Aurel Ramat, *Le Ramat de la typographie*, Montréal, Aurel Ramat, éditeur, 2005, p. 177).

Placez toute modification (coupure d'un mot ou d'un passage, ajout d'une information, modification d'un temps de verbe, etc.) apportée à une citation entre crochets droits ([ ]). Les coupures dans une citation (court ou long passage, au début, au milieu ou à la fin du texte) doivent être indiqués par trois points mis entre crochets droits ([…]).

Ponctuation

Après le point, s'en tenir à une seule espace (en typographie, « espace » est féminin…).

Vous devez utiliser les guillemets français (ou doubles chevrons, « »); le recours aux guillemets anglais (" ") ou allemands (“ ”), sans espace avant ou après, ne s'applique que dans le cas de la mise entre guillemets au sein d'une citation déjà entre guillemets français.

Vous trouverez les guillemets allemands (appelés anglais dans Word) dans « Insertion,

Caractères spéciaux, Caractères spéciaux ».

Il faut toujours une espace insécable avant le deux-points, après les guillemets d'ouverture et avant les guillemets de fermeture (sauf pour les guillemets anglais ou allemands). Il n'y a pas d'espace (sécable ou insécable) avant le point d'exclamation, le point d'interrogation et le point-virgule.

Pour insérer une espace insécable : « Ctrl-Shift-Barre d'espacement ». Je vous conseille aussi d'insérer une espace insécable entre le « p. » et le numéro de page afin d'éviter que votre p. se retrouve seul en fin de ligne à droite ou à gauche (dans le cas du nombre de pages).

Notes de bas de page

Quand vous faites un appel de note à partir du « Modèle de document pour les mémoires et les thèses », vous n'avez qu'à écrire les données. Le style et la présentation sont déjà prédéterminés.

Dans les notes, le prénom précède le nom de l'auteur que vous citez (c'est le cas contraire dans la bibliographie).

Quand le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage cité sont les mêmes que dans la note qui précède *immédiatement*, on utilise, pour l'occurrence suivante, l'abréviation latine *ibid.* en italique, suivie du numéro (ou des numéros) de la page (ou des pages) concernée(s).

Exemple : *Ibid.*, p. 54.

Quand le même ouvrage est cité à plusieurs reprises, mais non de façon immédiate, on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule, pour la prochaine occurrence, le prénom complet et le nom de l'auteur, l'abréviation latine *op. cit.* en italique, le numéro (ou les numéros) de la page (ou des pages) concernée(s). (*Remarque* : L'abréviation *op. cit.* peut être remplacée par l'abréviation *loc. cit.* dans le cas d'un article de périodique.)

Exemple : Louis Rousseau, *op. cit.*, p. 237.

Si plusieurs ouvrages d'un même auteur sont cités, on ne peut utiliser seulement l'abréviation *op. cit.*, car il y aura confusion. Dans ce cas, on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule, le prénom complet et le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage en italique (ou le titre de l'article entre

guillemets), la mention *op. cit*. (ou *loc. cit*.), le numéro (ou les numéros) de la page (ou des pages) concernée(s). Vous pouvez abréger le titre de l'ouvrage, à condition d'être cohérent et de le faire à chaque fois.

Exemple : Pierre Nepveu, *Intérieurs du Nouveau Monde. Essais sur les littératures du Québec et des Amériques*, *op. cit*., p. 186. Ou bien : Pierre Nepveu, *Intérieurs du Nouveau Monde*, *op. cit*., p. 186.

Si vous travaillez sur un corpus littéraire relativement restreint (un ou quelques textes), il est fortement conseillé de donner la référence complète de votre texte une première fois lors de votre première citation tirée de ce texte, puis d'indiquer les références suivantes directement dans le texte, entre parenthèses. Votre note se présente de la façon suivante :
Jean Pierre Girard, *Les Inventés*, Québec, L'instant même, 1999, p. 165. Désormais, les références à cet ouvrage seront placées entre parenthèses dans le texte.

Si vous travaillez sur plusieurs textes, donnez un sigle pour chacun d'eux, qui précédera le numéro de page (appelé aussi « folio »). Votre note : Jean Pierre Girard, *Les Inventés*, Québec, L'instant même, 1999, p. 165. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *INV*, suivi du folio, et placées entre parenthèses dans le texte.

Bibliographie

Elle est en ordre alphabétique. Pour un même auteur, vous présentez les titres en ordre chronologique. Vous ne répétez pas le nom de l'auteur au début de la référence; vous mettez une barre d'environ quatre tirets, non séparés : ———— (vous trouverez ce type de tiret dans « Insertion, caractères spéciaux, Symboles »).

Dans la bibliographie, le retrait de 1ère ligne doit être négatif de 1,25 cm. N'oubliez pas que la bibliographie est à interligne simple, un « enter » sépare chaque entrée.

Présentation des références bibliographiques, méthode classique

Dans le cas d'une **entité** (un livre, une thèse, un mémoire), on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule : le nom et le prénom complet de l'auteur suivis de la mention (dir. publ.) entre parenthèses s'il s'agit d'un ouvrage collectif, le titre du livre en italique (ou entre guillemets français

dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire non publié), le lieu d'édition, le maison d'édition, la collection entre guillemets français (précédée de la mention « coll. » sans guillemets), l'année d'édition, l'année de la première édition entre crochets droits (si nécessaire), le nombre de pages ou le numéro (ou les numéros) de la page (ou des pages) concernée(s).

Exemples dans le cas d'une entité :

- Nepveu, Pierre, *L'écologie du réel. Mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Boréal, coll. « Compact », 1999 [1988], p. 146.
- Plourde, Mélanie, « Mettre l'écriture en scène. L'autoreprésentation dans la dramaturgie québécoises des années quatre-vingt », mémoire de maîtrise, Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal, 2000, 124 f.

  Remarque : Dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire non publié, il s'agit bien de feuilles (f.) et non de pages.
- Fortin Nicole et Jean Morency (dir. publ.), *Littérature québécoise. Les nouvelles voix de la recherche*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1994, 208 p.

Dans le cas d'une **partie** (un article de périodique, un chapitre, un poème, etc.), on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule : le nom et le prénom complet de l'auteur, le titre de la partie entre guillemets français, le titre du périodique (ou ouvrage ou recueil) en italique, le volume et/ou numéro, le titre du numéro entre guillemets français (s'il y a lieu), le mois et l'année ou la saison et l'année, le numéro (ou les numéros) de la page (ou des pages) concernée(s).

Exemples dans le cas d'une partie :

- Paterson, Janet, « Le roman postmoderne. Mises au point et perspectives », *Moments postmodernes dans le roman québécois*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, p. 9-24.
- Nelligan, Émile, « Clavier d'antan », *Poésies*, Montréal, Boréal, coll. « Compact », 1999 [1904], p. 65.
- Spear, Thomas C., « La plume bifide, le cœur québécois. L'usage de l'anglais chez les écrivains québécois francophones », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 4, no 1, « Repaysements du Québec », 2001, p. 71-91.

Dans le cas d'une **partie** (un article, un poème, une nouvelle, etc.) **d'un ouvrage collectif**, on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule : le nom et le prénom complet de l'auteur, le titre de la partie entre guillemets français, la mention « dans » (sans guillemets), le prénom complet et le nom de l'auteur du directeur de l'ouvrage collectif suivis de la mention (dir. publ.) entre parenthèses, le titre de l'ouvrage en italique, le lieu d'édition, la maison d'édition, la collection entre guillemets français

(précédée de la mention « coll. » sans guillemets), le numéro (s'il y a lieu), l'année d'édition, l'année de la première édition entre crochets droits (s'il y a lieu), le nombre de pages ou le numéro (ou les numéros) de la page (ou des pages) concernée(s).

Exemple dans le cas d'une partie d'un ouvrage collectif :

- Rousseau, Louis, « Silence, bruits, liens, citoyenneté. L'espace de la transcendance québécoise », dans Jean-Marie Fecteau, Gilles Breton, et Jocelyn Létourneau (dir. publ.), *La condition québécoise : enjeux et horizons d'une société en devenir*, Montréal, VLB éditeur, 1994, coll. « Essais critiques », p. 223-251.

Dans le cas d'une **œuvre cinématographique**, on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule, le prénom complet et le nom du réalisateur, le titre de l'œuvre en italique, le pays de production, l'année de réalisation, le nombre de minutes. (*Remarque* : il ne doit pas y avoir de point après « min » si la phrase ou la référence ne se termine pas à ce moment-là (comme avec « km » par exemple)). Vous pouvez ajouter toutes les informations que vous jugez pertinentes (type de support, couleurs ou noir et blanc, etc.), toujours avec le plus de cohérence possible.

Exemple dans le cas d'une œuvre cinématographique :

- Leclerc, Francis, *Mémoires affectives*, Québec, 2004, 100 min.

Dans le cas d'un **site Internet**, on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule : le nom et le prénom complet de l'auteur, le titre de la page web consultée entre guillemets français (si vous avez consulté une page en particulier), le titre du site Internet en italique, la date où la page a été écrite (si vous la connaissez), la mention « en ligne » sans guillemets, l'adresse complète de la page entre < >, la mention « consulté le » suivie de la date complète de la consultation (jour, mois, année).

Exemple dans le cas d'un site Internet, consultation d'une page en particulier :

- Industrie Canada, « Vêtement canadien », *Strategis. Le site canadien des entreprises et des consommateurs*, 2004, en ligne, <http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inapparel-vetements.nsf/fr/ap03282f.html>, consulté le 2 février 2005.

Exemple dans le cas d'un site Internet, consultation d'un site complet :

- Université du Québec à Montréal, *UQAM. Le portail de l'Université du Québec à Montréal*, 2001, en ligne, <http://uqam.ca>, consulté le 2 février 2005.

CHAPITRE 1

LE SACRÉ ET LA RELIGION, ICI ET MAINTENANT

Le sacré est ce qui donne la vie
et ce qui la ravit,
c'est la source d'où elle coule,
l'estuaire où elle se perd[11].

Roger Caillois

Si l'impact réel des bouleversements qu'a connu le Québec durant les années 1960 ne fait pas l'unanimité[2], l'importance au moins symbolique de la rupture engendrée par la Révolution tranquille dans la société québécoise semble moins contestée[3]3; c'est un tout nouveau portrait qu'offre le Québec aujourd'hui, et ce, sous plusieurs des aspects qui forment sa singularité. Un des changements majeurs a été la prise en charge par l'État plutôt que par l'Église catholique de plusieurs domaines, tels

[1] Roger Caillois, *L'homme et le sacré*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1988, p. 183.

[2] Dans son texte « Quelle révolution tranquille? » publié en 1990, Fernand Dumont insiste sur « le blocage des institutions remises à jour il y a vingt ou trente ans » (Fernand Dumont, « Quelle révolution tranquille? », dans Fernand Dumont (dir. publ.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, p. 15), en déplorant, entre autres, « l'éclatement des objectifs » (*ibid.*, p. 15) du système d'éducation mis en place au moment de la Révolution tranquille, tout comme celui de la politique de la santé, ainsi qu'un « nouvel immobilisme des structures, un assoupissement de la volonté de changement et de la volonté de justice » (*ibid.*, p. 19), qui obligent, déjà, la société québécoise à « s'interpréter à nouveau et [à] se redonner des projets d'avenir » (*ibid.*, p. 23). De l'autre côté du spectre, un courant néo-libéral et de droite qui prend de plus en plus de place dans les médias conteste haut et fort le « modèle québécois » ayant pris racine durant les années 1960 et 1970.

[3] Certains auteurs ont bien expliqué que, bien que l'importance de la Révolution tranquille dans l'histoire du Québec soit réelle, il n'y a pas eu là une fracture nette entre un « avant » conservateur et un « pendant/après » libéral et moderne. Par exemple, Fernande Roy a démontré que, dès la fin du XVIIIe siècle, le libéralisme était déjà présent au Québec (Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal express », 1993, 127 p.). De même, Fernand Dumont rappelle que la « Révolution tranquille […] a été précédée par une floraison de critiques et de projets » (Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 14).

l'éducation et la santé, indice d'un rejet assez important des anciennes valeurs religieuses. Nous pouvons affirmer avec Louis Rousseau que le

> groupe élargi de ceux que l'on a nommé les *baby boomers* […], a développé une identité collective dont la face négative essentielle (« ce que nous ne sommes *pas*! ») repose sur le rejet intellectuel et existentiel de toute référence positive au religieux (c'est-à-dire dans une large mesure, au Québec, l'Église catholique)[4].

Pourtant, l'effacement de la religion catholique de la vie publique québécoise ne signifie pas forcément l'évincement du sacré, de la spiritualité et de la quête de sens des préoccupations des Québécois. Bien au contraire, parce qu'ils ne partagent plus une référence religieuse forte, les individus semblent chercher encore plus activement une façon d'ajouter une part de transcendance à leur vie. Cette « vitalité du *religieux* dans la culture contemporaine[5] » conjuguée à la laïcisation du domaine public ne se remarquent pas uniquement au Québec, mais bien dans tout l'Occident, et les explications proposées pour tenter de comprendre ce phénomène s'insèrent la plupart du temps dans deux courants presque opposés, l'un prônant l'idée d'un retour du sacré, l'autre défendant plutôt un déplacement de ce dernier.

---

[4] Louis Rousseau, « Préface. De fierté, d'espoir et d'inquiétude », dans Jean-Marc Larouche et Guy Ménard (dir. publ.), *L'étude de la religion au Québec. Bilan et prospective*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université Laval, 2001, p. XIX.

[5] Jean-Marc Larouche et Guy Ménard, « Présentation », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 26, no 66, « Le sacré au cœur du social. L'incontournable facteur religieux », automne 1991, p. 1.

BIBLIOGRAPHIE

Aldunate, Jaime Antúnez, « Choc des cultures et transcendance », dans Pierre Gaudette (dir. publ.), *Mutations culturelles et transcendance à l'aube du XXIe siècle*, Québec, Laval théologique et philosophique, Faculté de théologie et de sciences religieuses, Université Laval, 2000, p. 107-115.

Amyot, Linda, « Jean Pierre Girard. Le risque de la déraison (entrevue) », *Nuit blanche*, no 95, été 2004, p. 42-46.

Angenot, Marc, « Que peut la littérature? Sociocritique littéraire et critique du discours social », dans Jacques Neefs et Marie-Claire Ropars (dir. publ.), *La politique du texte. Enjeux sociocritiques*, Lille, Presses universitaires de Lille, coll. « Problématiques », 1992, p. 9-27.

Bastide, Roger, « Anthropologie religieuse », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, Encyclopedia Universalis, corpus no 2, 1978, p. 545-549.

Benoit, Éric, *De la crise du sens à la quête du sens. Mallarmé, Bernanos, Jabès*, Paris, Cerf, coll. « Cerf Littérature », 2001, 153 p.

Blanchot, Maurice, « L'œuvre et l'espace de la mort », *L'espace littéraire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1955, p. 85-166.

Boisvert, Yves, « L'éthique de la postmodernité », dans Pierre Gaudette (dir. publ.), *Mutations culturelles et transcendance à l'aube du XXIe siècle*, Québec, Laval théologique et philosophique, Faculté de théologie et de sciences religieuses, Université Laval, 2000, p. 77-81.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

(Consignes pour ceux qui ont commencé la rédaction sans utiliser
le « Modèle de document pour les mémoires et les thèses »)

Format pour l'ensemble du document

Vous pouvez faire les changements désirés dans « Fichier, Mise en page » (pour PC) ou « Format, Documents » (pour Mac).

Marges : Haut : 4 cm
Bas : 3 cm
Gauche : 4 cm
Droite : 3 cm

En-tête et pied de page : En-tête : 2,5 cm
Pied de page : 1,25 cm.

Format du texte

Police Times New Roman, taille 11. Vous pouvez choisir une autre police si vous détestez Times New Roman, mais elle doit être sobre et facile à lire, et être à peu près de la même grosseur que TNR (il faudra peut-être la mettre en taille 10 ou 12, selon votre choix de police).

Interligne

Tout doit être à interligne et demi (1,5), sauf le résumé, les notes de bas de page et la bibliographie, qui sont à interligne simple (ou continu, en langage Mac).

Pagination

Le numéro de page apparaît dans le coin droit de la page, en haut (dans l'en-tête).

Ne paginez pas les belles pages, c'est-à-dire chacune des premières pages des chapitres (et introduction, conclusion), de la bibliographie, des remerciements, de la table des matières et du résumé. Vous devez cocher « Première page différente » dans « Fichier, Mise en page, Disposition » (pour PC) ou « Format, Document, Disposition » (pour Mac).

Pour les pages liminaires, vous devez insérer un saut de section page suivante à la fin de chaque section (page titre, remerciements, etc.) afin d'éviter la pagination sur les belles pages (« Insertion, Saut »).

Si vous faites un document par partie, vous devrez changer le numéro de page, afin que chaque partie ne commence pas à 1. Vous devez aller dans « Insertion, Numéro de page », puis cliquer sur « Format » (dans le coin droit de la fenêtre d'insertion de numéro de page), puis indiquer le bon nombre dans « Numérotation des pages, À partir de ». Ensuite, vous cliquez une fois sur « OK », puis, de retour dans la fenêtre d'insertion de numéro de page, vous cliquez sur « Fermer » (et non pas sur « OK ») si votre numéro de page est déjà inséré; s'il n'est pas inséré, vous cliquez sur « OK ».

Ordre des pages liminaires

Page titre (Elle compte pour la page 1.)

Remerciements

Table des matières (La première partie annoncée dans la table des matières est le résumé; on ne mentionne pas les remerciements ni la table des matières elle-même.)

Résumé

Si votre table des matières prend deux pages (ou trois), la deuxième (et la troisième) page devra être paginée, en petit chiffre romain (par exemple : iv).

Introduction, chapitres et conclusion

Les titres de ces parties sont toujours en majuscules (INTRODUCTION), de même que les titres de vos chapitres, tous alignés au centre de la page.

Chacun de vos paragraphes doit commencer par un petit alinéa, de 0,75 cm (pour respecter exactement ce que dit le Guide Bouthat; si votre texte est déjà tout écrit avec un alinéa plus grand ou plus petit, vous pouvez le laissez ainsi, à condition que vous soyez cohérent tout au long de votre mémoire). Si votre texte est déjà écrit et que vous désirez ajouter l'alinéa de 0,75 cm, sélectionnez tout votre texte (Ctrl-A pour PC ou Pomme-A pour Mac), puis allez dans « Format, Paragraphe, Retrait et espacement », puis indiquez que le retrait de 1ère ligne doit être positif de 0,75 cm. Allez ensuite enlever ce retrait dans les citations longues (de plus de trois lignes) mises en retrait.

Citations de plus de trois lignes

Vous pouvez, si vous le désirez, mettre la police un point plus petit que l'ensemble du texte (taille 10 dans le cas d'un texte écrit en taille 11). Pour la mettre en retrait, sélectionnez la citation, allez dans « Format, Paragraphe, Retrait et espacement », puis indiquez que les retraits de gauche et de droite sont de 1 cm, que le retrait de 1ère ligne est de 0 cm (ou aucun), et que l'interligne est simple.

Notes de bas de page

Elles sont dans la même police que l'ensemble du texte, taille un point plus petit (en taille 10 si le texte est en taille 11).

Chaque note commence par un petit alinéa de 0,75 cm (ou de la même grandeur que le reste de votre texte), elles sont à interligne simple et il y a un « enter » entre chaque note. Pour ce faire, vous sélectionnez les notes, vous allez dans « Format, Paragraphe, Retrait et espacement » pour indiquer le retrait de 1ère ligne positif de 0,75 cm.